REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

26 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SMACL (INDEMNITE RELATIVE AU SINISTRE DES TRIBUNES DU STADE)

Monsieur le Maire expose que, suite au sinistre des tribunes du stade survenu le 6 mars 2017, la Commune a missionné un cabinet d'architectes – le cabinet ACTA ARCHITECTURE – et des bureaux d'étude afin de déterminer les conséquences du sinistre ainsi que les modalités de remise en état des tribunes.

Une fois la confirmation de la possibilité de reconstruire la partie endommagée sans avoir à raser et reconstruire l'ensemble du bâtiment, l'architecte et la commune ont lancé un marché d'appel d'offres des travaux de rénovation, à la demande de l'assureur SMACL, étant entendu qu'il ne se positionnerait sur le montant de l'indemnité du sinistre qu'à partir du résultat de l'appel d'offres.

L'analyse des offres a été réalisée le lundi 27 août 2018 à 16 h 30, suite à la réception des plis le lundi 27 août 2018 à 12 heures. Elle a été transmise à l'expert assuré – Cabinet Luc Expert – retenu par la commune et par les experts de l'assureur SMACL.

Le montant des travaux de remise en état à l'identique retenu par l'assureur SMACL est de 850 000.00 € HT.

Après analyses conjointes et selon les clauses du contrat d'assurance de la commune, un accord a pu être trouvé sur une indemnisation immédiate de la commune à hauteur de 900 000.00 € TTC.

Cette proposition, qui recueille l'avis favorable des parties techniques en charge du dossier, est formulée dans un protocole d'accord transactionnel (ci-joint à la présente).

Considérant que l'indemnisation proposée dans ce projet de protocole d'accord transactionnel est conforme à ce que la commune peut en attendre,

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Bernard UTHURRY, Mme GASTON Marie-Lyse, M. GAILLAT Jean-Etienne, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET),**

- **APPROUVE** les modalités du protocole d'accord transactionnel négocié par l'expert assureur pour le compte de la Commune avec l'assureur SMACL,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec l'assureur SMACL.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018.
Suivent les signatures.-

Pour le Maire, l'Adjoint,

AFFICHE LE 02/10/2018

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Daniel LACRAMPE

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 28/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2018